

16.2 Projet de délibération n° DEL-20-0828**Toulouse - PUP Saint-Simon Eisenhower - Secteur 5 - Aménagement accès Ouest Eisenhower (carrefour Av. Eisenhower / Ch. De Basso Cambo) et secteur 6 - Aménagement des abords de l'avenue Eisenhower : approbation du dossier d'Avant-Projet et du montant prévisionnel de l'opération****Exposé**

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été approuvée par délibération du Conseil de la Métropole du 3 octobre 2017, puis signée avec la société Vinci Immobilier. Cette convention définit les modalités de prises en charge financière des équipements publics à réaliser par Toulouse Métropole dans le cadre de l'opération d'aménagement dénommée Eisenhower – terrain NXP, réalisée par Vinci Immobilier, sur les terrains jusqu'alors propriétés de la société NXP (ex-Freescale).

Des études ont été menées par Toulouse Métropole pour définir les équipements à réaliser et à renforcer dans le cadre de cette opération. Toulouse Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des espaces publics à réaliser au titre de cette convention de PUP.

Cette délibération a pour objet de valider l'avant projet des aménagements des espaces publics, ainsi que le montant global prévisionnel de l'opération des secteurs 5 et 6 du futur quartier.

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Pour le secteur 5 : Accès Eisenhower Ouest – portant sur l'aménagement du carrefour Eisenhower / Basso Cambo et du carrefour Eisenhower avec le débouché de la future voie de desserte interne du quartier.

Le secteur 5 comprend l'aménagement du carrefour Eisenhower / Basso Cambo en carrefour en croix moyennant l'ouverture d'une nouvelle branche au nord vers la rue Paulin Talabot. Cet aménagement rendra possible l'ensemble des mouvements tournant d'une branche vers une autre en tourne à droite ou en tourne à gauche, de sorte à améliorer la desserte Ouest du nouveau quartier depuis le chemin de Basso Cambo en direction de l'avenue Eisenhower et inversement.

Cet aménagement intégrera également le débouché d'une nouvelle voie de desserte interne au quartier qui viendra en accroche de l'avenue Eisenhower et sera desservie uniquement en tourne à droite.

- Pour le secteur 6 : Aménagement des abords de l'avenue Eisenhower au droit du futur quartier.

Le secteur 6 comprend le réaménagement et l'élargissement de la voie verte longeant le côté sud, l'avenue Eisenhower et le déplacement du fossé d'eaux brutes existant au droit du futur quartier. Il comprend également l'engazonnement d'une bande végétale située entre la chaussée et la voie verte.

De plus, il comprend aussi l'aménagement d'un tronçon de couloir bus permettant la déviation de la ligne 87 pour qu'elle puisse desservir le nouveau quartier et rejoindre ensuite l'avenue Eisenhower.

Les aménagements et les espaces publics de l'opération des secteurs 5 et 6 disposent d'une autorisation de programme (AP n° TM104O2019).

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 3 décembre 2020 ,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le dossier d'Avant-projet de l'opération d'aménagement des espaces publics des secteurs 5 et 6 du futur quartier Eisenhower / Saint Simon - Commune de Toulouse, tel que présenté ci-dessus.

Article 2

D'arrêter le coût global de l'opération à 4 305 000 € TTC.

Article 3

D'approuver le lancement de toutes les étapes ultérieures de projet de cette opération.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.